

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée,  
Attendu

(a) que la Compagnie est prête à accepter le système de l'échelle mobile ("Sliding Scale") relativement à la fourniture du gaz;

(b) que la Compagnie serait prête à passer un contrat avec la Cité pour le gaz seulement, séparant ainsi la question du gaz de celle de l'électricité;

(c) que la Compagnie déclare: Que le point de départ, avec le système de l'échelle mobile de Londres ("London Sliding Scale"), pour le gaz, serait de 7 pour cent (7%) sur le dividende payable à ses actionnaires;

(d) que la Compagnie n'est pas prête à dire à quelle base pourrait être le prix du gaz. Cette question devant être décidée par une Commission spéciale d'experts en gaz;

(e) que les experts ainsi proposés devront être au nombre de trois, un des experts nommé par la Compagnie, un par la Cité et un troisième par les deux experts nommés; en cas de contrariété, le troisième expert devra être nommé par la Cour; et

(f) que la Compagnie a, en outre, agréé que si le rapport des experts n'était pas satisfaisant pour le Conseil, il n'était aucunement engagé par ce rapport;

Il est

Réolu: De présenter au Conseil un rapport en conséquence.

2.—Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est  
Réolu: Que soit payée une somme de \$25 à MM. J.-H. Kenahan et Nap. Lozeau, sténographes officiels, pour ouvrage sténographique et pour rapport des délibérations sur la question de l'éclairage, par le gaz et l'électricité, ledit montant à être payé à même les crédits affectés au contingent du service de l'Eclairage.

3.—La question de la production de l'énergie électrique par la combustion des déchets est de nouveau prise en considération.

M. l'échevin Roy se présente devant la Commission relativement à cette question et explique qu'il serait opportun d'installer une usine avec pouvoir suffisant pour brûler les déchets et fournir le pouvoir pour l'éclairage électrique dans la partie Ouest de Montréal.

Après délibération,

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est  
Réolu: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit de \$500 soit placé à la disposition de la Commission de l'Eclairage à l'effet de consulter des experts sur le coût d'une usine avec un pouvoir suffisant pour brûler les déchets et développer l'énergie électrique dans la partie Ouest de la Cité.

4.—Soumise et lue une lettre de M. J.-D. Rolland, demandant qu'une lampe soit placée sur la rue St-Denis, à l'entrée de l'Université Laval, pour le mois de Septembre.

Renvoyée au surintendant de l'Eclairage, avec prière de faire rapport.

5.—Soumise et lue une lettre du chef du service des Incendies, demandant que les membres de la brigade soient pourvus de chapeaux de paille, à raison de \$11.50 la douzaine.

M. l'échevin Laviolette  
Propose: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit de \$335 soit affecté à l'achat de chapeaux de paille.

Ladite proposition étant mise aux voix, la Commission se partage:

Pour: Robillard, Laviolette, David, Lavallée—4.

Contre: Yates—1.

La proposition est ainsi affirmativée, et il est

Réolu: En conséquence.

6.—Soumise et lue une lettre de MM. E. Lemieux & Cie, se plaignant de la fumée provenant de la manufacture Garth & Co, Nos 26 et 28 de la rue Craig-Ouest.

Renvoyée à l'inspecteur des Edifices, avec prière de faire rapport.

7.—Soumis et lu un rapport de l'inspecteur des Chaudières, au sujet de l'incommodité de la fumée provenant de la "Imperial Steam Laundry," rue Sanguinet, et déclarant que la plainte faite par les citoyens du voisinage de cette buanderie, rues Sanguinet et St-Denis, est bien fondée.

Réolu: Que l'inspecteur des Chaudières reçoive instruction de faire cesser l'incommodité de la fumée provenant

tions between the Company and the consumers, or the City, the Company and the consumers,

On motion of Ald. Lavallée,

"Whereas,

(a) the Company was prepared to accept the Sliding Scale in the matter of supplying gas;

(b) the Company would make a contract with the City for gas alone, and thus separate the gas and electric questions;

(c) declaration by the Company that it would start with the London Sliding Scale system for gas by paying only 7 percent (7%) dividend to his shareholders.

(d) the Company would not say what should be the starting price for gas. This question must be decided by a special board of gas experts;

(e) the experts should be three in number: one to be appointed by the Company, one by the City and a third selected by the two first appointees: in case of disagreement, the third expert should be appointed by the Court;

(f) the Company besides, agreed, that if the experts report was not satisfactory to Council, the said report would not be binding upon the latter.

*Resolved:* That a report be made to Council accordingly.

2.—On motion of Ald. Lavallée it was

*Resolved:* That Messrs. J. H. Kenahan and Nap. Lozeau, official stenographers, be paid \$25 for taking the report of deliberations of the gas and electric lighting question; said amount to be paid from the contingent of the Light Department.

3.—The question of producing electric energy by the combustion of garbage was again taken up.

Ald. Roy appeared before the Committee and suggested it would be advisable to install a plant with sufficient capacity to consume garbage and supply electric lighting to the western part of the City.

After deliberation,

On motion of Ald. Lavallée, it was

*Resolved:* That a report be made to Council asking that the sum of \$500 be granted, to be placed at the disposal of the Light Department, for the purpose of consulting experts as to the cost of a plant with sufficient power to destroy garbage and develop electric energy, in the western part of the City.

4.—Submitted and read a letter from Mr. J. D. Rolland, asking that a light be placed on St. Denis street, at the entrance of the Laval University, for the month of September.

Referred to the Light superintendent for a report.

5.—Submitted and read a report from the chief of the Fire department, asking that the members of the Police force be supplied with straw hats, at \$11.50 per dozen.

Ald. Laviolette

*Moved:* That a report be made to Council asking that the sum of \$335 be granted for the purchase of straw hats.

The said motion being put, the Committee divided:

*Yea:* Robillard, Laviolette, David, Lavallée—4.

*Nays:* Yates—1.

The motion being in the affirmative, it was

*Resolved:* Accordingly.

6.—Submitted and read a letter from Messrs. E. Lemieux & Co., complaining of smoke caused by the Garth Co., 26 and 28 Craig street west.

Referred to the Building inspector for a report.

7.—Submitted and read a report from the Boiler inspector re smoke nuisance caused by the Imperial Steam Laundry, Sanguinet street, and stating that the complaint made by the citizens residing in the vicinity of Sanguinet and St. Denis streets, is well founded,

It was

*Resolved:* That the Boiler inspector be instructed to